

PROGRAMME DE FORMATION

Intégrer les évolutions liées à la réforme des meublés de tourisme

Objectifs de la formation

- Maîtriser le nouveau cadre fiscal des loueurs en meublés de tourisme
- Identifier les évolutions du cadre réglementaire des meublés de tourisme
- Transmettre aux loueurs en meublé de son territoire les évolutions du cadre fiscal et réglementaire

Programme

La réforme du cadre fiscal et juridique des meublés de tourisme a été actée dans le cadre de l'adoption tardive de loi de finances 2025. Sur le volet fiscal, les réformes concernent les revenus 2025 à déclarer en 2026 : néanmoins, elles nécessitent une anticipation des loueurs en meublés afin de réévaluer, le cas échéant, le régime fiscal le plus adapté (réel ou micro-BIC). Par ailleurs, la loi généralise le numéro d'enregistrement et prévoit l'alignement, à terme, des règles de performance énergétique avec les locations classiques. Cette session d'information présentera en détail ces différentes mesures avec plusieurs exemples pratiques permettant d'illustrer les incidences de la réforme.

Module 1 : Les évolutions du régime fiscal des loueurs en meublés (1h30)

- Rappel des règles fiscales avant la réforme :
 - Pour les loueurs en meublés non professionnels
 - Pour les loueurs en meublés professionnels
 - Pour les chambres d'hôtes
- Les incidences de la réforme de 2025 pour les loueurs en meublés
 - Sur le régime des micro-BIC : les nouveaux pourcentages d'abattement ; Les nouveaux seuils d'assujettissement au régime du réel ; Exemples appliqués
 - Pour le régime du réel : les arbitrages à envisager pour le régime du réel
 - Application pratique sous la forme d'un exemple d'arbitrage

Module 2. Les autres évolutions juridiques en cours (1h)

- Les évolutions relatives à la taxe de séjour :
 - Rappel du régime actuel de la taxe de séjours
 - Les évolutions prévues du barème légal en 2025
 - Le projet de généralisation du numéro d'enregistrement :
 - Rappel des principes actuels du numéro d'enregistrement
 - Le projet de généralisation en 2026
 - Les évolutions relatives à l'application des règles de performance énergétique aux meublés de tourisme

Module 3. Échanges avec les participant.e.s (1h)

- Échanges et débats sous forme de questions/réponses

Méthodes et supports

- Apports théoriques



Auvergne
Rhône-Alpes
Tourisme



Auvergne Rhône-Alpes Tourisme_Trajectoires Tourisme : 11 B, Quai Perrache, 69002, LYON
/ Tél. : 04 81 13 28 32 / contact@trajectoires-tourisme.com
Siret n° 824 433 866 000 46 - Code NAF 94.99Z - Activité enregistrée sous le n° 84 691 487
469 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'Etat

- Echanges d'expériences
- Support et/ou ressources pédagogiques disponibles sur l'espace apprenant durant 20 jours après la formation
- Les méthodes pédagogiques sont adaptées au format distanciel, pour cette formation, elle est séquencée en 1 demi-journée

Public

Offices de tourisme et collectivités en contact direct avec les propriétaires de meublés de tourisme

Prérequis

Pas de pré-requis

Informations complémentaires

Cette formation est animée par Gilles THOMAS, formateur et consultant spécialisé dans le cadre juridique des loueurs de meublés et offices de tourisme.

Modalités d'évaluation (Pré-Formation)

- Questionnaire de pré-formation en ligne

Modalités d'évaluation (Post-Formation)

- Évaluation des acquis par l'intervenant en fonction des objectifs visés : quizz
- Questionnaire de satisfaction en ligne envoyé le lendemain de la formation

Durée

0.50 jour(s)
3:30 heures

